

Déclaration des élus enseignants et parents

au Conseil d'administration du mardi 12 février

au lycée Paul Valéry

Chers membres du Conseils d'administration,

Nous vous informons de la décision collective de l'ensemble des élus enseignants et parents de ne pas siéger au conseil d'administration de ce soir. En effet, nous n'avons pas pu effectuer le travail de vérification de l'emploi de la dotation en heures octroyée par le rectorat pour notre établissement car nous n'avons pas reçu, malgré nos multiples demandes, de tableau de répartition des heures par discipline et par classe qui nous permettrait de voir comment sont utilisés les moyens et quelles sont les disciplines qui seront le plus touchées par la baisse de 69 heures postes que nous demande de remonter le rectorat.

Ces 69 heures postes équivalent à presque 4 équivalents temps plein, c'est-à-dire à 4 postes d'enseignants certifiés.

La réforme du lycée renforce encore l'enveloppe d'heures qui ne sont plus attachées à des disciplines : à l'éducation morale et civique (EMC, 0,5h par classe soit 11,5h en tout), à l'accompagnement personnalisé (AP) s'ajoutent de nombreux enseignements qui peuvent être effectués par des disciplines variées. De nombreuses ombres ne nous permettent donc pas de compter si la répartition des heures proposées par la direction est fiable :

-les horaires de la spécialité Histoire Géographie, géopolitique et sciences politiques peuvent être attribuées aux enseignants d'Histoire géographie mais aussi aux enseignants de SES sans qu'aucun fléchage ne soit spécifié ; il s'agit de 4h en première, 8h s'il y a deux groupes.

-l'enseignement de tronc commun en seconde SNT (sciences numériques et technologiques) peut être effectué par les collègues de quasiment toutes les disciplines ; il s'agit d'1,5h par seconde, avec probablement 0,5h dédoublées soit 22h dont on ne sait pas sur quelles disciplines les heures ont été distribuées.

-l'enseignement de tronc commun de première « enseignement scientifique » n'est pas fléché : il s'agit de 2h par semaine par classe soit 12h : ces heures ont-elles été attribuées aux collègues de Sciences physiques ? de sciences et vie de la terre ? aux deux ? dans quelle proportion ?

-La marge non fléchée est de 9x12h en seconde soit 108h et 6x8h soit 48h en première. Elle met en concurrence l'AP, les dédoublements, les options et les groupes de spécialité.

-Quels choix de dédoublements ont-été faits par la direction ? Quelles disciplines seront dédoublées ? Les langues ? Les maths ? Les sciences ? Le français ? La spécialité NSI (numérique et science informatique) ? La SNT (sciences numériques et technologiques) ? L'option CIT de seconde (création et innovation technologique) ? Dans quelle mesure ? Y a-t-il une marge qui a été conservée pour éventuellement financer des groupes supplémentaires de spécialité en juin quand les choix des élèves de seconde seront définitifs ?

-Les options (EPS, arts : cinéma audiovisuel, arts plastiques, LV3 : italien, espagnol, allemand ; langues anciennes) sont à prendre sur la marge : quelles options seront encore proposées l'an prochain en seconde ? En première ? En terminale ? L'hypothèse de regrouper nos élèves en option avec les élèves de l'enseignement inter-établissement (EIE) a-t-elle été entérinée ?

De plus, le nombre de groupes par spécialité (deux de chaque sauf en histoire géo géopolitique et sciences politiques) a été décidé en fonction d'un sondage anonyme fait auprès des élèves de seconde : sommes-nous certains que ces choix ne vont pas évoluer d'ici la fin de l'année ? Les parents ont-ils discuté avec leur enfant des choix qu'il a fait ? Par exemple, le nombre de groupes de maths n'a-t-il pas été sous-estimé ? Sachant qu'il n'y aura plus de mathématiques dans le tronc commun, sachant que les fuites qui sortent dans les médias et sur les réseaux sociaux des choix de spécialités qui seront déterminantes pour les poursuites d'études et qui plébiscitent sans surprise les mathématiques, les parents n'encourageront-ils pas leur enfant à choisir davantage cette spécialité ? Le nombre d'heures dont on ne connaît pas l'attribution par discipline, plus de 210 heures, rend notre travail de vérification impossible.

Nous souhaitons par ailleurs rappeler notre opposition à la mise en place de la réforme à la rentrée prochaine : un référendum a été organisé en salle des professeurs. 80 collègues ont participé et 75% se sont prononcés pour le NON.

Enfin, pour des raisons techniques (faisabilité des emplois du temps, dont deux spécialités qui devront prendre en compte les emplois du temps du lycée Elisa Lemonnier avec qui nous sommes mutualisés), le nombre de combinaison de trois spécialités sera déterminé et donc imposé aux élèves et à leur famille. Nous attendons de la direction qu'elle informe les élèves, les familles et les enseignants des combinaisons qui pourront réellement être proposées et des critères qui seront mis en place pour départager les élèves si les places dans certaines spécialités ne sont plus disponibles.